



La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 67 – juillet 2022

<p>Billet de Mme Catherine Guex, Municipale</p>	<p>Membre de la Municipalité depuis le 1^{er} juillet 2016, chargée des dicastères des écoles, de l'accueil de jour, des cultes, des aînés, du sport, de la culture et des affaires sociales, je vous informe par la présente, de ma démission de mon poste de municipale avec effet au 30 septembre 2022.</p> <p>J'ai mis toute mon énergie positive afin de gérer au mieux mes dicastères. Avec mes collègues, nous avons concrétisé de beaux projets, mais il y a encore tant à faire...et comme toujours et encore, l'argent reste le nerf de la guerre.</p> <p>Les responsabilités incombant à cette fonction sont multiples et nécessitent une bonne santé morale ; c'est une activité passionnante mais également prenante ; j'encourage quiconque à tenter cette expérience.</p> <p>Ceci dit, il y a des moments dans la vie où il faut savoir se remettre en question et faire des choix, d'où ma décision.</p> <p>Je quitte la Municipalité, mais pas mon village et je continuerai à m'investir pour le bien vivre ensemble.</p> <p>Je profite de remercier sincèrement mes collègues de la Municipalité, tout le personnel communal, le bureau du conseil, et toutes les personnes qui m'ont accordé leur confiance.</p> <p>Bon vent à tous et prenez soin de vous.</p>
<p>Séance Conseil général</p>	<p>La prochaine séance aura lieu le mardi 20 septembre 2022 à 20.00h à la salle villageoise (à la place du jeudi 22 septembre)</p>
<p>Utilisation de l'eau pour arrosage et usage non domestique</p>	<p>La Municipalité est consciente de la situation actuelle du Canton au niveau de la sécheresse et suit son évolution attentivement.</p> <p>Toutefois, et bien que diverses restrictions et interdictions d'utilisation de l'eau pour l'arrosage et l'usage non domestique sont déjà en vigueur dans les Communes alentours, elle n'a pour l'heure pas décidé d'une telle mesure sur le territoire communal.</p> <p>Néanmoins, elle invite la population à surveiller sa consommation d'eau et recommande de limiter son utilisation au minimum nécessaire.</p> <p>A ce propos, et dans un but de sensibilisation, la Municipalité a décidé de stopper le débit de toutes les fontaines publiques du territoire communal dès ce jour et jusqu'à nouvel avis.</p> <p>Enfin, dans le cas où la situation devait évoluer et que d'éventuelles restrictions d'utilisation de l'eau venaient à être décidées, la Municipalité communiquerait avec la population via les piliers publics, le site Internet communal, ainsi que par voie de tout-ménage.</p> <p>Nous vous remercions de votre compréhension.</p>